

# Institut de veille sanitaire

## Du Réseau national de santé publique à l'Institut de veille sanitaire

L'Institut de veille sanitaire (InVS) est un nouvel organisme de santé publique créé sous la forme d'un établissement public national de l'État avec pour mission générale de surveiller l'état de santé de la population

Cette création s'inscrit dans le cadre de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1998 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.

L'InVS, placé sous la tutelle du ministre chargé de la Santé, reprend et consolide les actions du Réseau national de santé publique auquel il se substitue et développe de nouveaux programmes dans le domaine de l'épidémiologie d'intervention.

P<sup>r</sup> Jacques Drucker, directeur général

## Missions et programmes

Les missions de surveillance de l'InVS se déclinent dans tous les champs d'application de la santé publique et s'inscrivent dans une perspective d'appui aux politiques de protection de la santé et de prévention.

Les objectifs opérationnels liés à ces missions sont de :

détecter toute menace pour la santé publique, d'en alerter les pouvoirs publics et orienter les mesures de maîtrise et de prévention de ces menaces, rassembler, expertiser et valoriser les connaissances sur les risques sanitaires, leurs causes et leur évolution, réaliser ou appuyer toute action (étude, enquête, expertise ...) susceptible de contribuer aux missions de veille sanitaire.

L'action de l'Institut repose principalement sur la coordination ou la mise en œuvre d'activités de surveillance et d'investigation épidémiologiques et d'évaluation de risque.

## Coordonnées

Site : <http://www.invs.sante.fr>

Service de documentation

Téléphone : 01 41 79 67 54 ; télécopie : 01 41 79 67 67

Mél. : [c.legoaster@invs.sante.fr](mailto:c.legoaster@invs.sante.fr)

Service des relations avec la presse

Téléphone : 01 41 79 67 06 ; télécopie : 01 41 79 67 17

Mél. : [l.benadiba@invs.sante.fr](mailto:l.benadiba@invs.sante.fr)

Standard

Téléphone : 01 41 79 67 00 ; télécopie : 01 41 79 67 67

Mél. : [l.benadiba@invs.sante.fr](mailto:l.benadiba@invs.sante.fr)

## Thèmes d'action

- **les maladies infectieuses** (surveillance des maladies à déclaration obligatoire, de l'hépatite C, des maladies à prévention vaccinale, des risques infectieux d'origine alimentaire, des zoonoses, des infections nosocomiales...).

- **la surveillance des effets de l'environnement sur la santé** (risques liés à la pollution de l'air, aux expositions aux polluants chimiques, aux rayonnements ionisants...).

- **la surveillance des risques d'origine professionnelle** (cancers, troubles musculo-squelettiques, risques biologiques...).

- **les maladies chroniques** (surveillance des cancers, des risques liés à la nutrition, des maladies cardio-vasculaires...)

- **les traumatismes** (accidents de la vie courante...).

La coordination et la valorisation des activités de surveillance appliquées à tous ces champs de la santé publique impliquent pour l'InVS de développer ou de veiller à la cohérence des systèmes d'information épidémiologique intégrant des fonctions d'alerte. L'Institut doit contribuer à la formation des professionnels de santé aux méthodes de la surveillance épidémiologique et faciliter l'interface entre la recherche et l'intervention, en matière de santé publique.

Par ailleurs, l'InVS s'efforce de mettre son expertise au service de programmes internationaux. L'InVS constitue notamment l'un des « pôles d'excellence » du Réseau européen de surveillance et de contrôle des maladies.

## Place de l'InVS

La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1998 a créé deux nouvelles agences chargées de contrôler la sécurité sanitaire des produits de santé (Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé) et des aliments (Agence française de sécurité sanitaire des aliments). Ces agences viennent s'ajouter aux établissements déjà existants tels que l'Agence française du sang (transformée en Établissement français du sang), l'Établissement français des greffes et l'Office pour la protection contre les rayonnements ionisants.

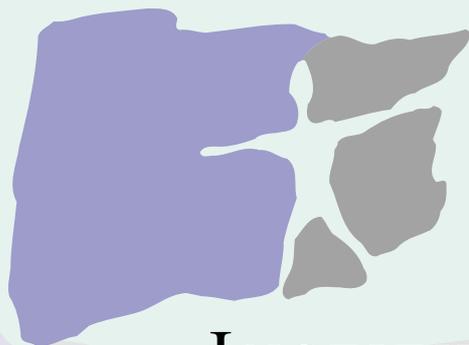
Au sein de ce dispositif, l'InVS occupe une position originale en assurant une fonction transversale. Il intervient sur tous les domaines de la sécurité sanitaire au travers de la surveillance des populations. Il est destinataire privilégié d'informations en provenance de différents partenaires. Celles-ci sont mises à disposition en tant que de besoin, notamment des autres agences sous forme de signaux d'alerte ou de recommandations aux fins d'aide à la décision. Par ailleurs, l'InVS contribue à évaluer l'impact des programmes de protection sanitaire.

## Production scientifique

L'InVS édite des rapports d'enquête, de surveillance, d'expertise ainsi que des guides méthodologiques, dans ses domaines de compétence. Ces rapports sont rendus publics et disponibles pour la plupart sur le site internet de l'InVS.

Par ailleurs, l'Institut assure la publication des périodiques suivants :

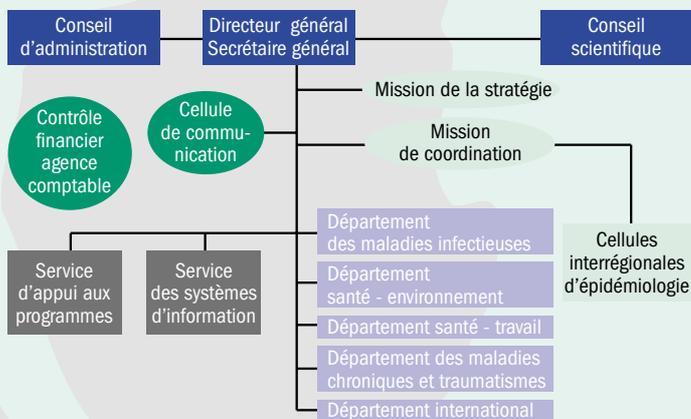
- le *Bulletin épidémiologique hebdomadaire (BEH)*,
- le bulletin européen mensuel bilingue (anglais-français) sur l'épidémiologie des maladies infectieuses (*Eurosurveillance*),
- le *Bulletin épidémiologique annuel (BEA)*.



# INSTITUT DE VEILLE SANITAIRE

## Organisation

L'Institut de veille sanitaire est doté d'un conseil d'administration présidé par M<sup>me</sup> Yannick Moreau (conseiller d'État) et composé de 22 membres et d'un conseil scientifique présidé par le P<sup>r</sup> Alfred Spira, composé de 17 membres. Il est dirigé par un directeur général nommé par décret du Président de la République sur proposition du ministre chargé de la Santé. Le siège de l'InVS est situé à Saint-Maurice (Val-de-Marne). L'InVS est organisé en départements scientifiques correspondant aux thématiques qu'il développe.



L'action de l'InVS est décentralisée par l'intermédiaire de Cellules interrégionales d'épidémiologie (9 sont actuellement opérationnelles à Dijon, Fort-de-France, Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Orléans, Rennes, Toulouse) placées sous la responsabilité scientifique de l'Institut et installées au sein des Drass.

L'Institut développe progressivement un réseau de collaboration (« réseau national de santé publique ») avec un grand nombre de partenaires qui contribuent à la surveillance de l'état de santé de la population (services de l'État, Observatoires régionaux de la santé, registres de morbidité, organismes de recherche, organismes de protection sociale, structures d'expertise, hôpitaux, professionnels de santé libéraux...). L'efficacité de ce réseau repose sur une bonne capacité à structurer et coordonner ces partenariats.

Aujourd'hui, environ 120 personnes travaillent à l'InVS, en majorité des épidémiologistes issus des disciplines de la santé et des sciences de l'information.

# Santé publique

**Santé publique.** Sommaire 1999/3

## Éditorial

- L'incinération des déchets : un débat empoisonné ? *D. Zmirou*

## Études

- Les plaintes sanitaires sont-elles un indicateur de qualité des soins ? *N. de Vermeijoul, S. Gottot, R. Freund, F. Quidu, A. Bigorie*
- La place et le rôle de structures locales d'éthique à l'hôpital : une enquête à l'Assistance publique Hôpitaux de Paris, *J.-C. Mino, C. Weill*
- Faisabilité de la détection de l'usage de drogues chez les 15-25 ans en médecine de ville, *J. Bloch, Y. Charpak, C. Monaque, F. Nory-Guillou*
- Contribution à l'analyse sociologique des répercussions de la drépanocytose dans des familles du nord tunisien, *R. Hamza, S. Fattoum, M. Pèchevis, J. Cook, R. Girot*
- Risques professionnels dans le secteur artisanal marocain et proposition d'une couverture médicale du travail, *C.-H. Laraqui, A. Caubet, K. Harourate, I. Belamalle, O. Laraqui, C. Verger*
- Soins palliatifs dans un centre hospitalo-universitaire : opinion des médecins, *G. Vidal-Trécan, C. Belouet-Moreau, L. Salomon*

## Pratiques

- Opinions et pratiques des médecins sur l'utilisation des référentiels médicaux à l'hôpital, *P. François, P. Frappat, C. Guimier, D. Bertrand, J. Calop*
- Efficacité d'un programme d'amélioration des prescriptions médicamenteuses et des comptes-rendus d'hospitalisation dans un hôpital universitaire, *D. Bertrand, J. Labarere, P. François*
- La non-communication entre la médecine générale et le secteur de la santé mentale, *C. Cohidon, N. Duchet, M.-M. Cao, M. Benmebarek, D. Sibertin-Blanc, C. Demogeot, J.-P. Deschamps*
- Accès à l'information en santé publique par internet, *M. Tabozzi, S. Osèle*

## Opinions

- Quand l'idéologie empêche la prévention de la violence, *J. Martin*

## Lectures

*Santé publique*

BP 7, 2, avenue du Doyen J. Parisot  
54501 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex  
Téléphone : 03 83 44 87 00